



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 7 juin 2022, le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le Règlement numéro 588-2022 régissant l'utilisation de l'eau potable remplaçant et abrogeant le Règlement 433-2012.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance en se présentant au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8 juin 2022.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière